

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 794 à 805

présentés par

M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant :**

Après l'article L. 3132-25-3 du code du travail, il est inséré un article L. 3132-25-4 ainsi rédigé :

« *Art. L. 3132-25-4.* – Les autorisations prévues aux articles L. 3132-25 et L. 3132-25-1 du code du travail ne peuvent avoir pour effet d'empêcher les salariés d'exercer un mandat de maire adjoint. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La possibilité pour les commerces et notamment les grandes surfaces d'ouvrir le dimanche risque de rendre plus difficile l'exercice de mandat politique et notamment de mandat local. Les élus vont en effet à la rencontre de nos concitoyens le dimanche sur les marchés. Il faut préserver ces moments indispensables à la cohésion nationale.

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 794 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg
Adt n° 795 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro
Adt n° 796 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy
Adt n° 797 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine
Adt n° 798 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel
Adt n° 799 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico
Adt n° 800 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono
Adt n° 801 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt
Adt n° 802 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot
Adt n° 803 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got
Adt n° 804 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier
Adt n° 805 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille